

Extrait du Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-ANNX-000307-20120912

Date de publication : 12/09/2012

Date de fin de publication : 21/06/2019

Autres annexes

Liste des accords relatifs à l'échange de renseignements en matière fiscale signés par la France en vigueur au 1er juin 2012

- Andorre : [accord du 22 septembre 2009](#) entré en vigueur le 22 décembre 2010 ;
- Anguilla : [accord du 30 décembre 2010](#), entré en vigueur le 15 décembre 2011 ;
- Antigua et Barbuda : [accord du 26 mars 2010](#) entré en vigueur le 28 décembre 2010 ;
- Les Bahamas : [accord du 7 décembre 2009](#) entré en vigueur le 13 septembre 2010 ;
- Belize : accord du 22 novembre 2010, entré en vigueur le 19 décembre 2011
- Les Bermudes : [accord du 12 octobre 2009](#) entré en vigueur le 28 octobre 2010 ;
- Costa-Rica : [accord du 16 décembre 2010](#), entré en vigueur le 14 décembre 2011 ;
- Dominique : [accord du 24 décembre 2010](#), entré en vigueur le 14 décembre 2011 ;
- Gibraltar : [accord du 24 septembre 2009](#) entré en vigueur le 9 décembre 2010 ;
- Grenade : [accord du 31 mars 2010](#) entré en vigueur le 9 janvier 2012 ;
- Guernesey : [accord du 24 mars 2009](#) entré en vigueur le 4 octobre 2010 ;
- Ile de Man : [accord du 26 mars 2009](#) entré en vigueur le 4 octobre 2010 ;
- Iles Caïmans : [accord du 5 octobre 2009](#) entré en vigueur le 13 octobre 2010 ;
- Iles Cook : [accord du 15 septembre 2010](#), entré en vigueur le 16 novembre 2011 ;
- Iles Turques-et-Caïques : [accord du 12 octobre 2009](#), entré en vigueur le 14 juillet 2011;
- Iles Vierges britanniques : [accord du 17 juin 2009](#) entré en vigueur du 18 novembre 2010 ;
- Jersey : [accord du 23 mars 2009](#) entré en vigueur le 11 octobre 2010 ;
- Libéria : [accord du 6 janvier 2011](#), entré en vigueur le 30 décembre 2011 ;

- Liechtenstein : [accord du 22 septembre 2009](#) entré en vigueur le 19 août 2010 ;
- Saint-Christophe-et-Niévès : [accord du 1er avril 2010](#) entré en vigueur le 16 décembre 2010 ;
- Sainte Lucie : [accord du 1er avril 2010](#), entré en vigueur le 20 janvier 2011 ;
- Saint Marin : [accord du 22 septembre 2009](#) entré en vigueur le 2 septembre 2010 ;
- Saint Vincent et les Grenadines : [accord du 13 avril 2010](#), entré en vigueur le 21 mars 2011 ;
- Uruguay : [accord du 28 janvier 2010](#) entré en vigueur le 31 décembre 2010 ;
- Vanuatu : [accord du 31 décembre 2009](#), entré en vigueur le 7 janvier 2011.

Commentaire(s) renvoyant à ce document :

[RSA - Exonération et régimes territoriaux - Salariés « impatriés » - Régime spécial d'imposition - Exonération de certains « revenus passifs »](#)

[RSA - Exonération et régimes territoriaux - Salariés « impatriés » - Régime spécial d'imposition - Exonération de certaines plus-values de cession de valeurs mobilières et de droits sociaux](#)

[INT - Dispositions communes - Droit conventionnel - Assistance entre États](#)